

- Fiche technique -  
2012 – 2013

**CYCLE PREPARATOIRE**  
**au cursus supérieur de musicologie**

DURÉE DES ÉTUDES

Un ou deux ans.

PROFESSEURS

**Analyse B** : Claude Abromont, Jean-François Boukobza, Bruno Ducol, Alain Nollier, Bruno Plantard

**Histoire de la musique A** : Sylvie Pébrier

**Histoire de la musique B** : Florence Badol-Bertrand

**Méthodologie théorique** : Sylvie Pébrier

**Méthodologie pratique** : Florence Badol-Bertrand

OBJECTIFS

- Le développement de connaissances musicales théoriques et pratiques en histoire de la musique et en analyse musicale.

Ce cycle s'adresse tout particulièrement aux élèves des conservatoires (CRR, CRD, etc.) qui souhaitent parfaire ou compléter leur formation avant de se présenter au concours d'entrée en cycle supérieur de Musicologie ou dans l'une des classes de ce cursus (Analyse théorique et appliquée, Culture musicale, Esthétique, Histoire de la musique).

CONTENU

Un cursus de un ou deux ans autour de deux disciplines : l'analyse musicale et l'histoire de la musique.

Pour le détail voir les fiches techniques relatives à chaque discipline.

**Organisation du cursus en 1 an :**

Analyse B

Histoire de la musique A

Histoire de la musique B

Méthodologie théorique

Méthodologie pratique

**Organisation du cursus en 2 ans :**

Année 1

Analyse B

Histoire de la musique B

Méthodologie pratique

Année 2

Analyse B

Histoire de la musique B

Méthodologie théorique

EVALUATION

Examens écrits et oraux à la fin de chaque année.

Pour le détail voir les fiches techniques relatives à chaque discipline (Analyse B, Histoire de la musique A, Histoire de la musique B, Méthodologie théorique, Méthodologie pratique.)

#### RECOMPENSES

- Chaque discipline est validée si l'étudiant obtient un certificat avec mention Assez Bien, Bien ou Très Bien.

-- Le Certificat d'analyse B, obtenu avec une mention Bien ou Très Bien permet d'intégrer la classe d'Analyse théorique et appliquée (discipline principale du cycle supérieur de Musicologie).

Le certificat d'Analyse B peut être obtenu en 1 ou 2 ans.

-- Tous les autres certificats doivent être obtenus avec des mentions Bien ou Très Bien pour pouvoir intégrer la classe de *Culture musicale* (discipline principale du cycle supérieur de Musicologie). Dans ce cas l'admissibilité est également acquise pour les concours d'entrée en *Esthétique* et *Histoire de la musique*.

Le Certificat d'histoire de la musique B

**ou** la 1<sup>re</sup> année du Certificat d'histoire de la musique B **et** le Certificat d'histoire de la musique A

**et**

Le Certificat de méthodologie théorique

**et**

Le Certificat de méthodologie pratique

#### CONCOURS D'ENTRÉE 2012-2013 EN CYCLE PRÉPARATOIRE

Limite d'âge : moins de 24 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Dates d'inscription : **du 3 janvier au 18 février 2012**, uniquement par Internet ([www.cnsmdp.fr](http://www.cnsmdp.fr))

**Les candidats reçus au concours d'entrée en cycle préparatoire au cursus de musicologie qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.**

**Epreuves éliminatoires : lundi 7 mai 2012**

#### **- de Formation musicale**

1- épreuves écrites (dictées, reconnaissance de tonalités et cadences)

2- épreuve orale (lecture rythmique)

Cette épreuve est commune aux concours d'entrée dans les classes d'Histoire de la Musique, Culture Musicale, Esthétique, Analyse théorique et appliquée. Le succès à cette épreuve reste définitivement acquis pour tous les concours ultérieurs.

Sont dispensés de cette épreuve :

- les élèves ou anciens élèves des classes d'Ecriture, de Composition, d'Orchestration, de Direction d'orchestre et d'Analyse du CNSMDP ;
- les élèves instrumentistes ayant satisfait à l'examen d'exemption de Formation Musicale au CNSMDP ;
- les titulaires du DE de formation musicale ;
- les titulaires des Certificats d'Aptitude suivants : Formation Musicale, Culture Musicale, Ecriture, Professeur animateur et Directeur.

**- de pratique vocale ou instrumentale**

Interprétation d'une œuvre ou d'un extrait d'œuvre au choix du candidat de 5 minutes maximum.

Sont dispensés de cette épreuve :

- les élèves ou anciens élèves des classes d'instrument d'un CNSM,
  - les titulaires d'un DE ou d'un CA d'instrument ou de chant,
  - les titulaires d'une récompense de 3<sup>e</sup> cycle d'un CRD ou d'un CRR, d'un conservatoire d'arrondissement parisien, d'un brevet d'exécution de l'École normale de musique de Paris, ou leur équivalent dans une école à l'étranger, datant de moins de cinq ans,
- Les justificatifs devront être produits lors de l'inscription.

**Epreuves d'admission : mardi 22 mai 2012**

- |  |        |
|--|--------|
| – deux commentaires d'écoute (chacun diffusé deux ou trois fois) | 2 x 1h |
| – analyse commentée d'un texte musical avec écoute               | 2h     |
| – dissertation   | 4h     |